MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 16 mars 2012 portant renouvellement de fonctions dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé

NOR: ETSN1230144A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51;

Vu la loi nº 86-33 modifiée du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;

Vu le décret n° 2006-721 du 21 juin 2006 relatif au classement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé;

Vu l'arrêté du 21 juin 2006 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2009 portant nomination de Mme Anne-Muriel WIZMAN DAHAN, pharmacienne inspectrice générale de santé publique, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 1er octobre 2009,

Arrête:

Article 1er

Mme Anne-Muriel WIZMAN DAHAN, pharmacienne inspectrice générale de santé publique, est maintenue en détachement dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 2012.

Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 mars 2012.

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, XAVIER BERTRAND